

et

## Variations intercensitaires

L'INSEE a publié au mois d'août dernier, à peine plus de quatre mois après l'achèvement des opérations de collecte sur le terrain, une première estimation de la population des régions et départements fondée sur les résultats du recensement général de 1975.

Dans cet article, nous étudierons la physionomie générale des enseignements qu'on peut tirer à l'échelle régionale de ces premières données encore provisoires, en comparant les évolutions annuelles moyennes sur les deux périodes de quatorze et sept ans définies par les recensements généraux de 1954, 1968 et 1975 : taux d'accroissement démographique et ses deux composantes, taux d'accroissement naturel et solde migratoire relatif.

### Evolution de la population

Le tableau I fournit, pour chaque région, les taux moyens annuels d'accroissement de la population sur les périodes 1954-1968 et 1968-1975, cette dernière illustrée par la carte 1.

Ces informations appellent les remarques suivantes :

— Deux pôles de dynamisme démographique apparaissent sur la carte 1 : d'une part les régions frontalières de l'Est et du Sud-Est, d'autre part une zone comprenant la région parisienne mais décentrée par rapport à celle-ci vers le Sud-Ouest. Ces neuf régions ont des taux d'accroissement démographique dépassant 0,8 % par an : en tête vient la Provence-Côte d'Azur avec 1,5 % par an, puis les régions Rhône-Alpes et Centre avec 1,1 % par an, les Pays de la Loire et l'Alsace (1 % par an), la Picardie, la Haute-Normandie, la Franche-Comté et la Région parisienne (0,9 % par an).

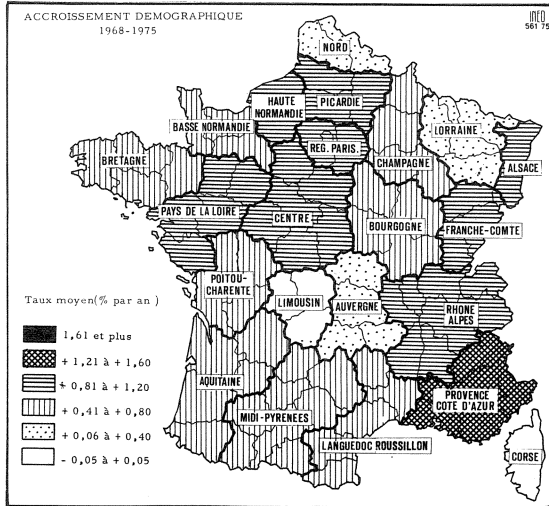
— A l'inverse, quatre régions se distinguent par une croissance particulièrement faible : deux sont fondamentalement rurales, le Limousin et l'Auvergne ; les deux autres sont au contraire essentiellement industrielles : la Lorraine et le Nord.

— Entre ces deux ensembles se situent trois zones intermédiaires : l'Ouest avec la Bretagne et la Basse-Normandie ; le Sud-Ouest depuis le Poitou-Charentes jusqu'au Languedoc-Roussillon, en passant par l'Aquitaine et la

Tableau I  
 Taux annuel moyen de variation  
 population totale

Régions	1954-1968 %	1968-1975 %	Ecart entre les périodes
Région parisienne	+ 1,71	+ 0,92	— 0,79
Champagne	+ 0,81	+ 0,68	— 0,13
Picardie	+ 0,91	+ 0,87	— 0,04
Haute-Normandie	+ 1,16	+ 0,91	— 0,25
Centre	+ 0,91	+ 1,09	+ 0,18
Basse-Normandie	+ 0,57	+ 0,48	— 0,09
Bourgogne	+ 0,64	+ 0,61	— 0,03
Nord	+ 0,86	+ 0,37	— 0,49
Lorraine	+ 1,13	+ 0,35	— 0,78
Alsace	+ 1,08	+ 1,00	— 0,08
Franche-Comté	+ 1,08	+ 0,92	— 0,16
Pays-de-la-Loire	+ 0,76	+ 0,98	+ 0,22
Bretagne	+ 0,37	+ 0,78	+ 0,41
Poitou-Charentes	+ 0,43	+ 0,44	+ 0,01
Aquitaine	+ 0,80	+ 0,49	— 0,31
Midi-Pyrénées	+ 0,73	+ 0,48	— 0,25
Limousin	— 0,04	+ 0,04	+ 0,08
Rhône-Alpes	+ 1,47	+ 1,11	— 0,36
Auvergne	+ 0,36	+ 0,20	— 0,04
Languedoc-Roussillon	+ 1,20	+ 0,66	— 0,54
Provence-Côte d'Azur	+ 2,38	+ 1,51	— 0,87
France entière	+ 1,10	+ 0,79	

région Midi-Pyrénées ; enfin la zone formée de la Champagne et de la Bourgogne (1).



Carte 1

### Comparaisons des périodes 1954-1968 et 1968-1975

D'une manière générale, la croissance démographique s'est ralentie entre les deux périodes : le taux moyen d'accroissement de la population est passé pour l'ensemble de la France de plus de 1,1 à 0,8 % par an. Les régions les plus dynamiques ont été les plus marquées par ce ralentissement : changement imperceptible pour le Limousin ou l'Auvergne, diminution de 0,4 point de l'accroissement moyen annuel pour Rhône-Alpes, de 0,8 pour la Région parisienne et pour Provence-Côte d'Azur.

Par rapport à cette inflexion d'ensemble, liée pour une part importante au retour massif des rapatriés au cours de la première période, des spécificités apparaissent. Au titre des améliorations, il faut citer en premier lieu la Bretagne qui passe d'une croissance moyenne annuelle de 0,4 à 0,8 % d'une période à l'autre, puis les Pays-de-la-Loire (de 0,8 à 1,0 % par an) et la région Centre (de 0,9 à 1,1 % par an).

En revanche, le Nord dont le taux d'accroissement moyen annuel diminué de 0,5 point et surtout la Lorraine (diminution de 0,8 point) se signalent par une baisse très marquée, qui confirme les indications déjà tirées du recensement de 1968 par comparaison avec les tendances antérieures. Il faut encore mentionner la Région parisienne dont la croissance diminué de 0,8 point. Enfin, les régions méridionales, qui ont accueilli la majorité des rapatriés d'Afrique du Nord, voient leur croissance évidemment ralentie d'une période à l'autre (diminution de 0,3 point pour Midi-Pyrénées et pour

(1) Une analyse départementale permettrait d'affiner cette présentation très schématique. C'est sera l'objet du prochain numéro de *Population et Sociétés*.

l'Aquitaine, 0,4 pour Rhône-Alpes, 0,5 pour le Languedoc-Roussillon et 0,8 pour la Provence-Côte d'Azur).

Examinons maintenant de façon séparée, les deux composantes de la variation totale : l'excédent naturel et le solde migratoire.

### L'excédent des naissances sur les décès

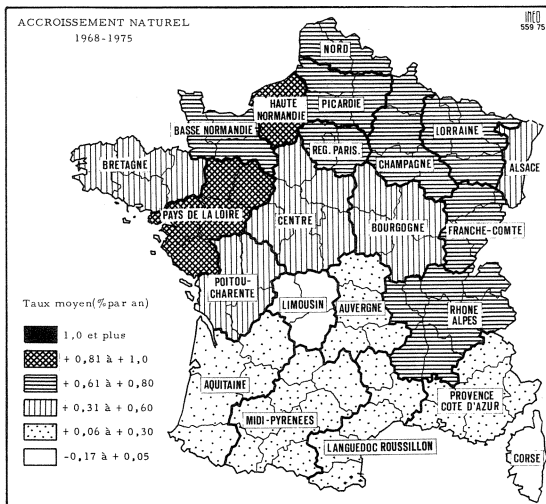
Le taux moyen annuel d'accroissement naturel au cours de chacune des deux périodes étudiées et pour chaque région est indiqué au tableau II et la carte 2 l'illustre pour 1968-1975.

Tableau II  
Taux annuel moyen de variation dû à l'excédent naturel.

Régions	1954-1968 %	1968-1975 %	Ecart entre les périodes
Région parisienne	+ 0,74	+ 0,79	+ 0,05
Champagne	+ 0,83	+ 0,76	- 0,07
Picardie	+ 0,88	+ 0,73	- 0,15
Haute-Normandie	+ 1,04	+ 0,84	- 0,20
Centre	+ 0,55	+ 0,49	- 0,01
Basse-Normandie	+ 0,99	+ 0,72	- 0,27
Bourgogne	+ 0,41	+ 0,34	- 0,07
Nord	+ 1,00	+ 0,78	- 0,22
Lorraine	+ 1,17	+ 0,76	- 0,41
Alsace	+ 0,73	+ 0,55	- 0,18
Franche-Comté	+ 0,88	+ 0,77	- 0,11
Pays-de-la-Loire	+ 0,92	+ 0,82	- 0,10
Bretagne	+ 0,62	+ 0,50	- 0,12
Poitou-Charentes	+ 0,66	+ 0,43	- 0,23
Aquitaine	+ 0,36	+ 0,23	- 0,13
Midi-Pyrénées	+ 0,29	+ 0,16	- 0,13
Limousin	- 0,05	- 0,17	- 0,12
Rhône-Alpes	+ 0,65	+ 0,66	+ 0,01
Auvergne	+ 0,25	+ 0,19	- 0,06
Languedoc-Roussillon	+ 0,26	+ 0,13	- 0,13
Provence-Côte d'Azur	+ 0,44	+ 0,29	- 0,15
France entière	+ 0,68	+ 0,57	

L'allure générale de la carte 2 est bien connue, faisant apparaître le fameux « croissant fertile » qui va des Pays-de-la-Loire à la région Rhône-Alpes (et plus précisément de la Vendée à la Savoie). Cette opposition Nord-Sud en termes de fécondité n'est guère brouillée par les différences régionales en matière de mortalité ou de structure par âge, lorsqu'on considère leur résultante, le taux d'accroissement naturel.

Du fait de la baisse de la fécondité depuis 1964, le taux d'accroissement naturel pour l'ensemble de la France a diminué de 0,1 point d'une période à l'autre (0,6 contre 0,7 % par an). Toutes les régions sont affectées par ce mouvement d'ensemble, mises à part Rhône-Alpes et la Région parisienne où l'on enregistre une quasi-stabilité. Cependant, la diminution entre les deux périodes demeure inférieure à 0,3 point dans toutes les régions, sauf en Lorraine où elle atteint 0,4 point (vraisemblablement par suite du ralentissement accentué des migrations à destination de cette région).



Carte 2

### Le solde migratoire relatif

Le solde migratoire pour une région déterminée est la différence entre le nombre des entrées et celui des sorties, qu'il s'agisse de mouvements entre la région considérée et les autres régions françaises ou qu'il s'agisse des mouvements entre celle-ci et l'étranger. Rapportée à la population de la région, cette différence devient le solde migratoire relatif. Dans le tableau III, illustré par la carte 3 pour la période 1968-1975, ce solde migratoire relatif est exprimé en % par an. L'installation des rapatriés d'Afrique du Nord dans les régions méridionales explique pour une part importante les valeurs élevées du solde migratoire relatif au cours de la première période en Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur. Aussi la comparaison entre les deux périodes est-elle rendue malaisée pour ces régions.

On constate néanmoins une assez bonne corrélation entre les soldes migratoires des deux périodes : mises à part les régions méridionales, le solde migratoire de la seconde période est voisin — et légèrement supérieur en moyenne — à celui de la première période.

Se distinguent dans cette évolution d'ensemble : la Bretagne qui est devenue région d'attraction (+ 0,2 % par an) alors qu'elle enregistrait des échanges déficitaires dans la période antérieure (- 0,2 % par an), et à un moindre degré les Pays-de-la-Loire (passage de - 0,15 à + 0,15 % par an, soit un gain de 0,3 point) et la région Centre (gain de 0,2 point).

A l'inverse, la situation se détériore profondément dans le Nord et en Lorraine. Ces régions, qui perdaient respectivement en moyenne chaque année 0,14 et 0,04 % de leurs habitants au cours de la première période, voient leur déficit annuel passer à 0,4 % de leur population entre 1968 et 1975.

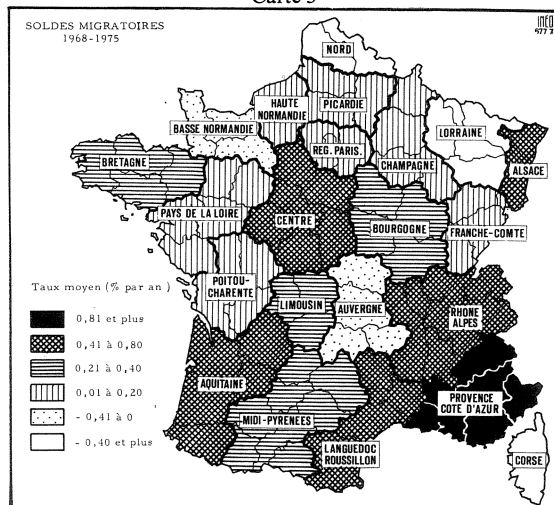
Tableau III  
Taux annuel de variation de l'excédent migratoire

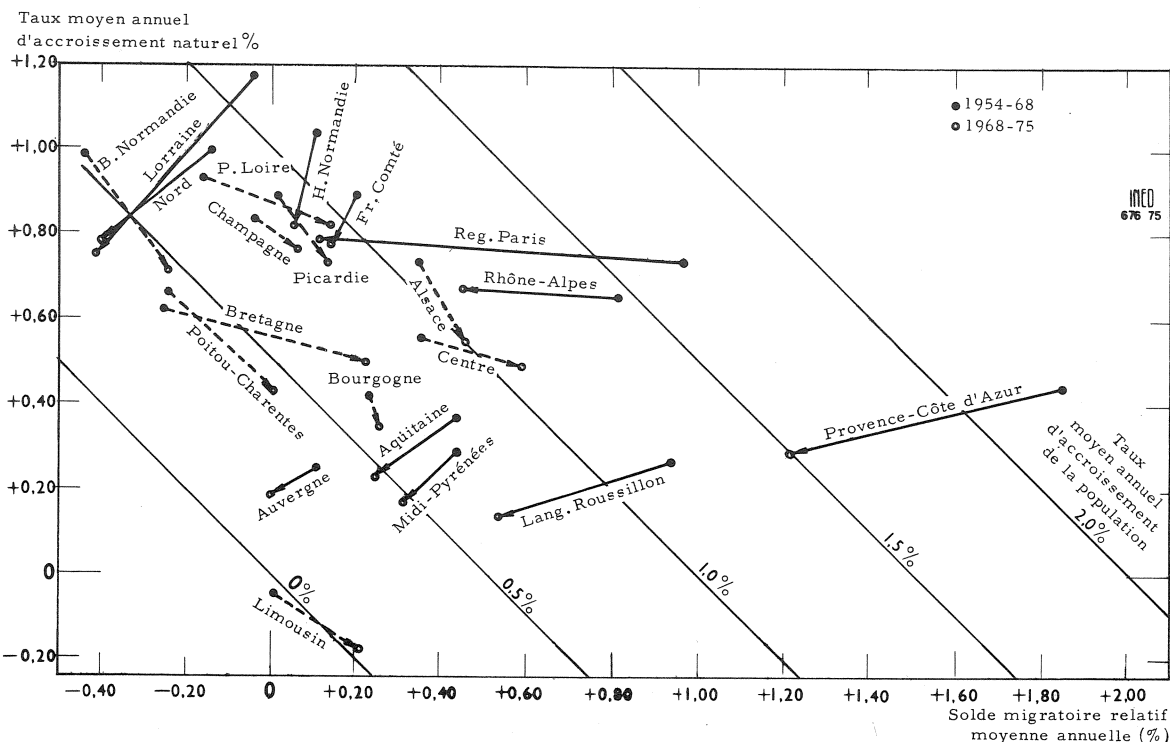
Régions	1954-1968 %	1968-1975 %
Région parisienne	+ 0,97	+ 0,12
Champagne	- 0,03	+ 0,07
Picardie	+ 0,03	+ 0,14
Haute-Normandie	+ 0,11	+ 0,06
Centre	+ 0,35	+ 0,59
Basse-Normandie	- 0,44	- 0,23
Bourgogne	+ 0,23	+ 0,26
Nord	- 0,14	- 0,40
Lorraine	- 0,04	- 0,41
Alsace	+ 0,35	+ 0,45
Franche-Comté	+ 0,20	+ 0,14
Pays-de-la-Loire	- 0,16	+ 0,15
Bretagne	- 0,25	+ 0,22
Poitou-Charentes	- 0,23	+ 0,01
Aquitaine	+ 0,44	+ 0,25
Midi-Pyrénées	+ 0,44	+ 0,31
Limousin	+ 0,01	+ 0,21
Rhône-Alpes	+ 0,82	+ 0,45
Auvergne	+ 0,11	+ 0,00
Languedoc-Roussillon	+ 0,94	+ 0,53
Provence-Côte d'Azur	+ 1,90	+ 1,22
France entière	+ 0,42	+ 0,21

La Région parisienne, qui avait déjà enregistré un freinage marqué de la croissance qu'elle devait à son attraction sur la province, voit son solde migratoire relatif diminuer de 0,85 point entre les deux périodes et passer à une valeur (0,12 % par an) intermédiaire entre celles de la Champagne (0,07), de la Picardie ou de la Franche-Comté (0,14).

La Provence-Côte d'Azur continue à détenir le ruban bleu des migrations avec un solde relatif de 1,2 % par an. Si ce taux a diminué d'une période à l'autre (rapatriements), il est le double de celui enregistré dans la région placée en deuxième position (Centre : 0,6 % par an) : l'attrait du soleil peut ainsi l'emporter largement sur la proximité de la capitale !

Carte 3





Graphique 1. — Chaque flèche joint deux points qui illustrent la position de la région en 1954-1968 et 1968-1975. Les points sont placés d'après les taux d'accroissement naturel (qui figurent sur l'ordonnée verticale), d'après les soldes migratoires relatifs (inscrits en abscisse horizontale) et d'après le taux d'accroissement global résultant des deux précédentes données (qui figure sur les obliques). Si la flèche va de gauche à droite, elle exprime l'accroissement du solde migratoire et de droite à gauche, l'inverse. Si elle va de haut en bas, elle traduit une baisse du taux d'accroissement naturel, de bas en haut, sa hausse. Si elle est courte, les trois facteurs ont peu varié ; longue, l'un d'eux au moins a varié sensiblement.

### Vue d'ensemble

Le graphique 1 résume l'ensemble des données présentées ci-dessus. Quatre régions améliorent leur situation démographique ; ce sont dans l'ordre : la Bretagne, les Pays-de-la-Loire, le Centre et le Limousin. Cette amélioration résulte généralement de l'augmentation du solde migratoire associée cependant à une diminution de l'excédent naturel.

Dans six régions, la situation est à peu près inchangée, parce que la diminution de l'excédent naturel est sensiblement compensée par l'amélioration de la balance migratoire : Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Alsace, Champagne, Bourgogne.

On enregistre une diminution modérée de la croissance démographique dans trois régions : Franche-Comté, Auvergne, Haute-Normandie. Les régions méridionales où se sont installés un grand nombre de rapatriés (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur), présentent évidemment une diminution de leur solde migratoire non compensée par un accroissement naturel et, par conséquent, de leur rythme de croissance démographique.

Deux régions se signalent par une forte détérioration, en termes aussi bien de solde migratoire que d'excédent naturel : le Nord et surtout la Lorraine.

Enfin, la Région parisienne voit sa croissance ramenée à un rythme très moyen, inférieur à celui de la région Centre.

Ces inflexions témoignent des réussites de la politique d'aménagement du territoire : rééquilibrage de l'Ouest, frein à la croissance hypertrophique parisienne, décentralisation (dans le cas de la région Centre et plus particulièrement de sa partie nord et ouest : Eure-et-Loir, Loiret, Indre). Mais il faut aussi constater l'échec des efforts menés dans le Nord et en Lorraine.

L'examen de ces données confirme trois traits fondamentaux de la démographie française au cours de ces vingt-et-un ans : la croissance naturelle plus élevée de la moitié nord du pays (à l'exception de la Bourgogne), sur la moitié sud (à l'exception de Rhône-Alpes), l'attraction exercée par les régions ensoleillées du sud, sud-est et sud-ouest, une progressive convergence des phénomènes au cours du dernier tiers de la période.

P. L., G. C.